Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-212203764-20260708-20261008-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2026-10-08

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 15
votants : 19

Séance du 8 juillet 2026

OBJET : vente parcelle ZA 28 à M. et Mme Alain Le Bihan

L'an deux mil vingt-six, le huit juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 1er juillet 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. FOULFOIN F, PERENNEZ G, BOIZARD L, PASCO G, LE BORGNE PY, ROUXEL D, OLLITRAULT S, CLEZIO P, RAFFRAY Y, QUERO S, LE CAER S, LE BONNIEC V, LE BOUFFOS R.

Absents excusés : FRABOULET C. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
MAUVIEUX O. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
JEGLOT B. qui a donné pouvoir à BOIZARD L.
JOUANNO L. qui a donné pouvoir à PERENNEZ G.
TRENY C. qui a donné pouvoir à PASCO G.

Secrétaire de séance : ROUXEL D.

Monsieur le Maire explique que la commune a été sollicitée par Monsieur et Madame Alain Le Bihan pour l'acquisition de la parcelle ZA 28 à La Finvalle d'une superficie de 840 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- ACCEPTE la demande de Monsieur et Madame Alain Le Bihan
- AUTORISE la vente de cette surface de 840 m²
- FIXE le prix de vente à 0,50 € / m²
- DECIDE que les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs.

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE TREVE
Côtes d'Armor

La secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 9 juillet 2026

Le Maire,

MAIRIE DE TREVE
Côtes d'Armor